

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 8 juillet 2024, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ère) présent (e) :

Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
MM.	Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
Le conseiller, M. Martin Carrier, est absent.

2024-07-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par M. Jacques Malouin :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-003 Adoption du procès-verbal du 5 juin 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 5 juin a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière et de la consultation publique du 5 juin 2024, tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-004 Rapport de l'inspecteur pour le mois de juin 2024

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de juin 2024.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de juin 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-005 **Adoption du Règlement de modification du règlement de zonage 401-25 Autorisation habitation trifamiliale zone CR-1 / procédures d'enregistrement**

CONSIDÉRANT un avis de motion déposé en avril 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement en mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune opposition lors de la consultation publique du 8 juillet 2024.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par Mme Sophie Baril :

D'adopter le règlement de zonage 401-25 autorisation habitation trifamiliale zone CR-1 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-006 **Procédures d'évaluation de dangerosité de chien**

CONSIDÉRANT que deux événements concernant des chiens sont à examiner;

CONSIDÉRANT que la SPCA Roussillon a mentionné que la dangerosité du premier chien serait probablement entre 1 et 2 sur une échelle de 10;

CONSIDÉRANT que des informations sont manquantes concernant l'événement impliquant le second signalement;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

De mandater M. Fredy Serreyn, directeur général, pour rencontrer les deux parties, soit les parents de l'enfant qui a été mordu et le propriétaire du chien, afin de recueillir les faits pour examen par le Conseil.

De demander l'évaluation de la dangerosité du chien par un vétérinaire, pour le deuxième signalement ;

Adoptée à l'unanimité

2024-07-007 **Plan de gestion des actifs et infrastructure eau potable PGA / Bilan stratégique de conservation des ressources d'eau potable**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les

actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyé par Mme Sophie Baril et résolu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage :

Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2024 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-008

Ministère de l'Environnement, plan de compensation / Certificat d'autorisation, Quai Ryan

CONSIDÉRANT

que dû à certains aménagements la Municipalité devra verser une compensation de 3 300 \$ ainsi qu'une compensation en travaux de plantation d'arbres et végétaux.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par M. Jacques Malouin :

De verser la compensation au ministère de l'Environnement au montant prévisionnel de 3 300\$ et planifier les travaux de plantation d'arbres et végétaux.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-009

Aménagement parc, acquisition d'équipements 54^{ième} Avenue

CONSIDÉRANT

qu'un terrain qui appartient à la Municipalité pourrait être nettoyé, et aménagé.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par de Mme Nathalie Bonneville :

De procéder au nettoyage, l'émondage et l'achat de matériel pour un montant 5000 \$ afin d'aménager un parc.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-010

Contribution, École primaire Sainte-Anne

CONSIDÉRANT

que l'école Sainte-Anne doit ajouter du paillis sous le module de jeux ;

CONSIDÉRANT

qu'autant les enfants de l'école que ceux participant au camp de jour pourraient bénéficier de cet espace de jeux.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'autoriser le versement de 5000 \$ à l'école Sainte-Anne afin de procéder aux travaux pour l'ajout du paillis dans la cour d'école.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-011

Transmission à la MRC, dossiers de Vente Pour Taxes

CONSIDÉRANT

que certains dossiers de non-paiement de taxes depuis plus de 2 ans n'ont pas été acquittés, et dont une liste a été présentée, de façon confidentielle aux membres du Conseil ;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par Mme Geneviève Girard:

D'autoriser les procédures de vente pour taxes selon les démarches de la MRC du Haut-Richelieu, et de maintenir la liste confidentielle jusqu'à publication dans les journaux.

D'entériner la liste des immeubles en ventes pour taxes selon la liste à transmettre et valider auprès de la MRC du Haut-Richelieu ;

Adoptée à l'unanimité

2024-07-012

Dépôt rapports financiers / Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois et Centre d'arts de Sabrevois

CONSIDÉRANT

le dépôt des rapports financiers de l'Organisme des Sports et Loisirs et du Centre d'Arts de Sabrevois par les vérificateurs comptables ;

CONSIDÉRANT

que chaque membre du conseil a reçu copie des rapports ;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

De prendre acte du dépôt des rapports financier du Centre d'Arts de Sabrevois et de l'Organisme des sports et Loisirs de Sabrevois, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-013

Dépenses du mois de juin 2024 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juin 2024 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de juin 2024 avec la correction, retrait d'un montant de 10 146,54 \$ inscrit en double. Les dépenses corrigées représentant un montant de **304 957,41 \$**.

Adoptée à l'unanimité

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorière.

2024-07-014

Correspondance

2024-07-014.1

Autorisation d'accoster - ALO-Richelieu

CONSIDÉRANT

la demande d'ALO-Richelieu relativement à l'opération du ponton, selon le protocole d'entente avec la municipalité de Noyan ;

CONSIDÉRANT que cet organisme nécessite l'autorisation afin d'accoster le ponton pour les départs des balades interprétatives ainsi que la navette fluviale ;

CONSIDÉRANT qu'ALO-Richelieu désire que l'embarcation soit également amarrée au quai principal du site du Quai Ryan ;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser l'accostage et l'amarrage du ponton appartenant à la Municipalité de Noyan et opéré par ALO-Richelieu, au quai réservé aux embarcations du site du Quai Ryan, pour les opérations de navette de la saison estivale 2024 ;

Adoptée à l'unanimité

2024-07-014.2 **Contribution - Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois**

CONSIDÉRANT la demande de l'Organisme des sports et Loisirs de Sabrevois pour une enveloppe budgétaire destinée aux activités de la Fête Familiale 2024;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par M. Jacques Malouin :

De contribuer pour l'organisation et les activités de la Fête Familiale du 7 septembre, une somme de 4 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-015 **Varia**

2024-07-015.1 **Utilisation de l'accès à l'eau à la 36^{ième} Avenue – Entente avec la marina**

CONSIDÉRANT la résolution antérieure # 2013-04-22.1 et 2020-07-06-011 ;

CONSIDÉRANT la localisation des équipements et des usages de la Marina sur des propriétés appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a autorisé un bail du CEHQ en façade de la 36^{ième} Avenue pour l'usage de l'eau au bénéfice de la Marina ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune entente de construction de la descente pour un usage exclusif de la Marina, et que cette situation doit être précisée ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire transiger de façon raisonnable les avantages des lieux bénéficiant à la Marina ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Sophie Baril :

De requérir que cette entente soit maintenue pour les résidents de Sabrevois qui désirent utiliser la descente de bateau au bout de la 38^{ième} Avenue ;

Que cette collaboration doive être maintenue puisqu'elle est réciproquement avantageuse pour toutes les parties ;

À défaut, d'élaborer des alternatives afin de solutionner cette situation de façon permanente.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-016

Période de questions

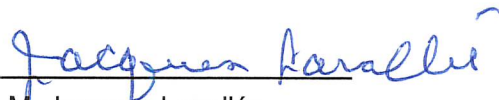
2024-07-021

Fermeture de l'Assemblée

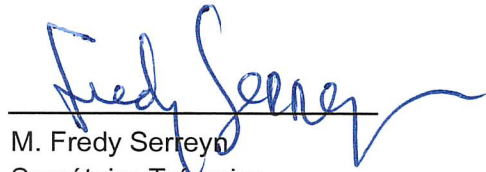
Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par M. Jacques Malouin :

La fermeture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier